

Pont Honoré-Mercier, travaux de renforcement et peinture des travées 27-31

1. Description du projet

Projet : HMP0007

Le pont Honoré-Mercier traverse le fleuve Saint-Laurent et la voie maritime, entre Kahnawà:ke et le côté ouest de l'île de Montréal. Construit en 1933, il est composé de plusieurs sections dont les sections 1 à 4 sont sous la responsabilité de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (« PJCCI ») depuis 1998. PJCCI doit rendre compte de la conduite de ses affaires au Parlement par l'entremise du ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités.

Le présent projet vise à prolonger la durée de vie du tablier de la section 1 du pont Honoré-Mercier. Plus spécifiquement, les travaux comprennent, sans s'y limiter :

- le renforcement de la charpente d'acier de cinq travées, soit 27-28, 28-29, 29-30 et 30-31 ;
- le remplacement de la peinture de la travée 27-28 ;
- la modification des systèmes de drainage entre les axes 27 et 28 ;
- la modification des boîtiers d'appareils d'appui de l'axe 28.

Les travaux de peinture et de renforcement d'acier nécessiteront des entraves partielles ou complètes à la circulation routière afin de limiter les charges durant le remplacement de certains éléments. PJCCI planifiera et réalisera les travaux de manière à réduire au minimum les répercussions sur la circulation, dans la mesure du possible et sous réserve des exigences de sécurité et des contraintes opérationnelles du chantier.

Des installations temporaires, soit des plateformes de travail, sont requises pour les travaux d'acier entre les axes 27 à 31. Les travaux de remplacement complet du revêtement de protection de la travée 27-28 nécessiteront, quant à eux, des enceintes de confinement.

Les travaux sous la travée 27-28 s'échelonneront entre 2026 et 2032 et seront réalisés durant la période de fermeture de la Voie maritime du Saint-Laurent, de janvier à mars de chaque année.

Ce projet d'entretien et de réfection s'inscrit dans la mission de PJCCI qui est d'assurer la mobilité des usagers, la sécurité, et la pérennité des infrastructures en préconisant une gestion systémique selon une approche de développement durable.

2. Avis d'intention

2026-09-02 - Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI) et Transports Canada (TC) ont l'intention de déterminer si la réalisation du projet est susceptible d'entraîner des effets négatifs importants sur l'environnement.

Afin de contribuer à une prise de détermination éclairée, PJCCI et TC **invitent le public à formuler des commentaires** jusqu'au 5 octobre 2026 sur cette détermination à l'adresse suivante : plarouche@pjcci.ca

3. Fin de période de consultation

6 octobre 2026 - La période de consultation publique sur le projet est complétée. Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée et Transports Canada examinent les commentaires reçus afin de les aider à déterminer si l'exécution du projet est susceptible d'entraîner des effets négatifs importants sur l'environnement.

Renseignements :

Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée
1225, rue Saint-Charles Ouest, 5^e étage
Longueuil (Québec) J4K 0B9
Téléphone : 450-651-8771
Courriel : plarouche@pjcci.ca